

Les antibiotiques



c'est pas automatique !

A quoi ça sert ?

Un antibiotique sert à combattre les **bactéries**. Ils les **détruisent** ou **empêchent leur développement**.

Ils ont révolutionné la médecine humaine et vétérinaire depuis 1928, année de la découverte de la pénicilline.

Leur utilisation massive et parfois inadaptée a conduit à l'apparition de **bactéries résistantes** qui peuvent mener à des **impasses thérapeutiques** (plus aucun médicament ne peut soigner la maladie) chez l'animal mais aussi chez l'Homme.

Ces bactéries résistantes peuvent se transmettre de l'animal à l'Homme.

Les antibiotiques sont **totalement inefficaces sur les virus** ou les champignons.



C'est quoi l'antibiorésistance ?

C'est l'apparition de **bactéries résistantes à une ou plusieurs familles d'antibiotiques**.

Elle est causée par un **usage inadapté** des antibiotiques : traitement insuffisamment long, dosage non respecté, traitements répétés...

Les bactéries exposées aux antibiotiques se **modifient et développent des mécanismes de défense qui empêchent l'action** des antibiotiques.

Des infections bactériennes deviennent **plus difficiles voire impossibles à soigner**, que ce soit chez l'animal ou chez l'Homme.

Comment limiter leur utilisation ?

- améliorer le confort et le bien-être des animaux : un animal qui se sent bien aura moins tendance à tomber malade
- améliorer les pratiques d'hygiène
- utiliser la vaccination.



Les antibiotiques sont soumis à des **règles strictes de prescription / délivrance**. Votre vétérinaire est le seul apte à juger si un traitement antibiotique est nécessaire. Une **consultation ou un suivi régulier** des animaux (pour les animaux de rente) est obligatoire avant la prescription.

Les bonnes pratiques

- bien **respecter les indications** de l'ordonnance (fréquence, dose...)
- ne **jamais interrompre** le traitement avant la fin de celui-ci, même si l'animal va mieux
- ne pas utiliser le médicament pour un **autre animal** que celui mentionné sur l'ordonnance
- ne pas utiliser le médicament pour une **autre pathologie**, même si c'est pour le même animal
- ranger les antibiotiques **hors de portée des animaux et des enfants**, dans la boîte ou le sachet correctement identifié
- si il reste des médicaments à la fin du traitement, **ne pas les conserver** et les amener soit chez le vétérinaire soit chez le pharmacien.